



**COLLÈGE SAINT-LOUIS**

23 rue Herrewyn - 78270 Bonnières/Seine  
☎ 01 30 93 01 21 ☎ 01 30 98 92 67

**RENTÉE DES CLASSES 2017**

**LUNDI 4 SEPTEMBRE**

NIVEAU	HEURE D'ENTRÉE	ENTRÉE - APPEL	HEURE DE SORTIE
6 <sup>ème</sup>	9h	«La ruelle» - Cour principale	16h30
Les parents des élèves de 6 <sup>ème</sup> sont invités à accompagner leurs enfants et à participer à une présentation de la classe qui aura lieu après l'appel des élèves et jusqu'à 11h30. Les demi-pensionnaires déjeuneront à la cantine.			
5 <sup>ème</sup>	13h35	«La ruelle» - Cour principale	16h30
4 <sup>ème</sup>	14h00	«La ruelle» - Cour principale	16h30
3 <sup>ème</sup>	13h35	«La ruelle» - Cour principale	16h30

**La photo aura lieu le vendredi 29 septembre.**

Les élèves qui désirent faire leur profession de Foi doivent s'inscrire en 4<sup>ème</sup> année de catéchèse dans leurs paroisses. L'établissement n'assure pas le catéchisme, en revanche, tous les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> ont dans leur emploi du temps, 1 heure de Culture biblique par semaine.

**QUELQUES AVIS UTILES**

Horaires de cours : 8h30 à 12h25 (récréation de 10h20 à 10h35)  
13h45 à 16h30

Mercredi : 8h30 à 12h15

**Toutes les entrées des élèves se font par la «ruelle» (rue Curie).**

Il est recommandé aux familles de marquer le matériel scolaire, les vêtements, les sacs et de ne confier à leurs enfants aucun objet de valeur et aux élèves de faire preuve d'ordre et d'attention afin d'éviter toute disparition d'objets personnels dont l'établissement ne peut assurer la responsabilité.

Tous les élèves de 6<sup>ème</sup> ont la possibilité d'avoir un casier sous conditions (données à la rentrée).

**Rappel: il est strictement interdit de fumer dans l'Établissement.**

**DEMI-PENSION**

La cantine et l'étude sont facturées en 3 fois. Tout trimestre commencé est dû en entier.

1- **Septembre-Octobre-Novembre-Décembre** / 2- **Janvier-Février-Mars** / 3- **Avril-Mai-Juin**

Cantine : 4 repas par semaine

Étude du soir : 2 soirs par semaine minimum, de 16h45 à 17h30, ou 18h00.

Elle commencera le mardi 5 septembre.

Si cantine ou étude exceptionnelle: prendre un (ou des) ticket(s) à l'accueil.

**IMPERATIF**

Le jour de la rentrée chaque élève devra remettre à son professeur principal : la fiche d'urgence complétée, la fiche pédagogique et le règlement financier signé.

Tous les élèves de 6<sup>ème</sup> et les nouveaux des autres niveaux : la convention de scolarisation signée.

6<sup>ème</sup> - 5<sup>ème</sup> - 4<sup>ème</sup> : 2 photos d'identité (avec le nom au verso)

3<sup>ème</sup> : 2 photos d'identité + un Extrait d'acte de naissance (Brevet)